

Formulaire d'inscription

Auteur individuel

Collectif d'auteurs

COORDONNÉES DE L'AUTEUR OU DU REPRÉSENTANT DU COLLECTIF :

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Tél. résidence : _____

Tél. travail : _____

LISTE DES OEUVRES DÉJÀ PUBLIÉES

Titres	Dates de publication
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

LANCEMENT

Titre de l'oeuvre : _____

Description de l'oeuvre (sujet du documentaire ou résumé du récit)

Lieu du lancement : _____

Date souhaitée : _____

Servirez-vous de la boisson alcoolisée? _____

(Formulaire de demande de permis d'alcool disponible à la Direction du loisir)

Signature du demandeur

Auteurs et collectifs d'auteurs

Lancement de livre

DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE TERREBONNE

Direction du loisir et de la vie communautaire

POUR INFORMATION
www.ville.terrebonne.qc.ca
 section *bibliothèques*
 450 961-2001 poste 1150



Auteurs et collectifs d'auteurs

Lancement de livre

DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE TERREBONNE

Direction du loisir et de la vie communautaire



www.ville.terrebonne.qc.ca, section bibliothèque
 450 961-2001 poste 1150

Auteurs admissibles

- **Résidents de Terrebonne âgés de 12 ans et plus** (si mineur, obligation d'avoir un répondant majeur).
- **Lancement en solo ou possibilité d'un regroupement de plusieurs auteurs dont la majorité sont résidents de Terrebonne.**

Autres critères d'admissibilité

- Remplir le formulaire de demande de lancement
NOTE : le choix du lieu du lancement dépend de l'espace physique disponible dans chacune des bibliothèques.
- Les œuvres devront respecter le bon goût et les bonnes mœurs puisqu'elles seront accessibles à un public de tous les âges.
- La Direction du loisir et de la vie communautaire se réserve le droit de refuser toute œuvre pouvant compromettre la réputation de la Ville.

Lancement

- Les lieux de lancement sont les suivants :
 - Bibliothèque André-Guérard**
3425, place Camus
 - Bibliothèque Île-des-Moulins**
855, Île-des-Moulins
 - Bibliothèque de Lachenaie**
3060, chemin Saint-Charles
 - Bibliothèque de La Plaine**
6900, rue Guérin
- Trois heures maximum sont allouées au lancement (préparation, lancement, remise en état des lieux).
- Le lancement est gratuit.

Engagements du demandeur

- Remettre à la Direction du loisir et de la vie communautaire une copie de tous les articles promotionnels utilisés, lesquels devront souligner la collaboration de la Ville.
- La Ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable du vol ou de la détérioration de toute œuvre. Il est suggéré au demandeur de posséder une assurance couvrant ses œuvres et son matériel personnel.
- Monter et démonter la salle, sous la supervision du personnel attiré.
- Signer une entente contractuelle pour la tenue du lancement.
- Si des boissons alcoolisées sont servies, un permis d'alcool est obligatoire et une copie doit être remise à la Direction du loisir avant le début du lancement.
- Les invitations et les boissons sont aux frais du demandeur; les invitations doivent être approuvées par le bibliothécaire.

Publicité et matériel disponible

- Une publicité sera affichée dans les centres communautaires et les édifices municipaux.
- Le lancement sera annoncé sur le portail des bibliothèques.
- Le matériel disponible : tables, chaises, panneaux d'exposition, socles, chevalets, etc. selon disponibilité.

DROIT DE VENTE

- Les demandeurs sont autorisés à vendre l'œuvre littéraire mentionnée au formulaire uniquement.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Votre demande dûment remplie doit être déposée dans la chute à courrier des bibliothèques, par courriel ou par la poste au :

Lancement d'œuvres littéraires

3425, place Camus

Terrebonne, Québec J6Y 0C8

Courriel : biblio@ville.terrebonne.qc.ca

Une histoire de vie
et de **Culture**